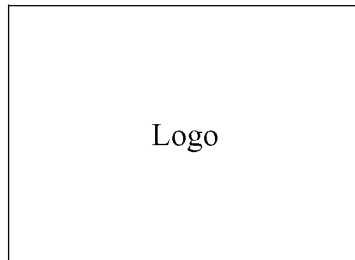


**Annexe 2****Modèle d'autorisation pour l'exploitation d'un service taxi**

(COMMUNE)(VILLE) NOM

Extrait du registre des procès-verbaux du collège

**Séance du jour-mois-année (date)****AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UN SERVICE TAXI****Le collège des bourgmestre et échevins,**

Vu le décret du 20 avril 2001 relatif à l'organisation du transport de personnes par la route;

Vu le Décret communal du 15 juillet 2005;

Vu l'arrêté du Gouvernement flamand du 18 juillet 2003 relatif aux services de taxi et aux services de location de voitures avec chauffeur;

Vu le règlement communal relatif aux autorisations pour l'exploitation de services de taxi et services de location de véhicules avec chauffeur et à l'utilisation de stations sur la voie publique, approuvé par le conseil communal en sa séance du (jour)(mois)(année);

Vu les (décisions ou règlements communaux complémentaires);

Vu la demande d'une autorisation pour l'exploitation d'un service de taxi, notamment pour utiliser (nombre) taxi(s), (nombre) véhicules de location avec chauffeur comme taxi, pour équiper (nombre) taxi(s) de radiotéléphonie, pour utiliser des stations de taxi sur la voie publique avec (nombre) taxi(s), pour utiliser (nombre) véhicules de réserve, introduite par l'exploitant cité ci-dessous le (date);

Vu les résultats favorables de l'enquête menée suite à cette demande;

décide que l'exploitant

**(Nom de l'exploitant)**

Siège social : ...

Numéro d'entreprise : ...

Adresse(s) de l'exploitation :

...

...

Station(s) taxi sur terrain privé :

...

aux conditions des dispositions légales susmentionnées

**est autorisé à**

- exploiter un service taxi sur le territoire de (commune)(ville) du (date) au (date) compris;
- utiliser (nombre) taxi(s) ayant le/les numéro(s) d'identification ..... (énumération des numéros d'identification);
- utiliser (nombre) véhicule(s) de location avec chauffeur comme taxi ayant le/les signes distinctif(s), respectivement le/les numéro(s) d'identification ... (énumération des numéros d'identification);
- équiper (nombre) taxi(s) ayant le/les numéro(s) d'identification ... (énumération des numéros d'identification) de radiotéléphonie;
- utiliser les stations taxi sur la voie publique avec (nombre) taxi(s) ayant le/les numéro(s) d'identification ..... (énumération des numéros d'identification);
- utiliser (nombre) véhicule(s) de réserve.

**Les tarifs de taxi à appliquer sont :**

1. (TAXI 0000)(Catégorie de véhicule)

TARIF A

(Description tarif)

Montant de prise en charge : (montant) euros Tarif kilométrique: (montant) euros/km

Tarif d'attente : (montant) euros/heure Tarif de nuit : (montant) euros

TARIF B

(Description tarif)

Montant de prise en charge : (montant) euros Tarif kilométrique : (montant) euros/km

Tarif d'attente : (montant) euros/heure Tarif de nuit : (montant) euros

2. (TAXI 0000)(Catégorie de véhicule)

TARIF A

(Description tarif)

Montant de prise en charge : (montant) euros Tarif kilométrique : (montant) euros/km

Tarif d'attente : (montant) euros/heure Tarif de nuit : (montant) euros

TARIF B

Tarif forfaitaire (description) : (montant) euros

L'autorisation, l'utilisation de la radiotéléphonie, l'utilisation de stations taxi sur la voie publique et l'utilisation comme taxi de véhicules de location avec chauffeur, donnent lieu à la perception d'un impôt tel que fixé dans les règlements promulgués à cette fin par la commune.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

le secrétaire communal,

le bourgmestre,

Vu pour être joint à l'arrêté du Gouvernement flamand du 18 juin 2010 modifiant diverses dispositions de l'arrêté du Gouvernement flamand du 18 juillet 2003 relatif aux services de taxi et aux services de location de véhicules avec chauffeur.

Le Ministre-Président du Gouvernement flamand,

K. PEETERS

La Ministre flamande de la Mobilité et des Travaux publics,

Mme H. CREVITS